



NON-RATIFIÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT tenue le lundi, 23 juillet 2018 à 19 h 30, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents la conseillère et conseillers **PIERRE DISTILIO, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, RÉAL BRUNELLE** et **MARC-EDOUARD LAROSE**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général et M^e **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET
2018, 19H30**

- | | | |
|-------------|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | 1. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR |
| 2018-07-563 | 1.1 | Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 23 juillet 2018 |
| N.M. | 2. | PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS |
| | 3. | ADOPTION DU PROCÈS VERBAL |
| N.M. | 3.1 | Dépôt du procès-verbal de correction relatif au règlement numéro 1063-2018 |
| | 4. | AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL |
| | 5. | RÈGLEMENTS |
| 2018-07-564 | 5.1 | Adoption du règlement numéro 945-10-2018 modifiant le règlement numéro 945 2008 tel qu'amendé, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité |

2018-07-565	5.2	Adoption du règlement numéro 1031-07-2018 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement
2018-07-566	5.3	Adoption du règlement numéro 1065-2018 concernant les modalités de publication des avis publics
2018-07-567	5.4	Adoption du règlement numéro 1057-02-2018 modifiant le règlement numéro 1057-2017 relatif aux branchements et aux rejets dans les réseaux d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Ville de Bromont
2018-07-568	5.5	Adoption du règlement numéro 1021-02-2018 modifiant le règlement 1021-2015 relatif aux ponceaux et fossés d'égouttement
	6.	<u>AFFAIRES COURANTES</u>
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
	6.3	SERVICES TECHNIQUES
	6.4	LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
2018-07-569	6.4.1	Autorisation à déposer une demande d'aide financière au Fonds pour l'accessibilité (FA) du gouvernement du Canada
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
	6.6	GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
2018-07-570	6.6.1	Acceptation de l'amendement au bail avec monsieur et madame Hébert relativement aux lots 2 928 585 et 2 928 587 du cadastre du Québec et autorisation de signature
	6.7	URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
2018-07-571	6.7.1	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 juillet 2018
2018-07-572	6.7.2	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 881, rue des Berges (dossier 2018-30178)
2018-07-573	6.7.3	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d'un hangar agricole au 515, chemin Huntington (dossier 2018-30193)

2018-07-574	6.7.4	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l’installation d’une enseigne détachée au 24, rue du Mont-Gale (dossier 2018-30192)
2018-07-575	6.7.5	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l’agrandissement d’une résidence unifamiliale isolée (garage) au 28, rue Grégoire (dossier 2018-30200)
2018-07-576	6.7.6	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l’agrandissement d’une résidence unifamiliale isolée (piscine intérieure) au 85, rue de la Colline (dossier 2018-30201)
2018-07-577	6.7.7	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la subdivision de 3 lots permettant la construction de deux nouvelles résidences unifamiliales isolées au 309, rue Frontenac (dossier 2018-30203)
2018-07-578	6.7.8	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la modification d’un projet résidentiel intégré au 206, rue des Deux-Montagnes (dossier 2018-30206)
2018-07-579	6.7.9	Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d’un bâtiment accessoire comprenant un garage et deux abris d’auto, ayant une superficie d’implantation de 80,27 m ² au lieu de 70 m ² maximum, ayant une superficie au sol représentant 56.5 % de la superficie d’implantation du bâtiment principal au lieu de 50.0 % maximum et une largeur qui représentant 75.0 % de la largeur du bâtiment principal au lieu de 50.0 % maximum, et ce malgré les normes prévues à l’article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 95, rue Hayes, lot 4 660 273, zone P3P-05, district Mont-Soleil (dossier 2018-30199)
2018-07-580	6.7.10	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’un bâtiment accessoire comprenant un garage et deux abris d’auto au 95, rue Hayes (dossier 2018-30194)
2018-07-581	6.7.11	Demande de dérogation mineure visant à permettre l’utilisation de toile comme matériel pour une enseigne malgré l’article 233 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 2040, route Pierre-Laporte, lot 5 955 320, zone PDA4-01, district Pierre-Laporte (dossier 2018-30195)
2018-07-582	6.7.12	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la modification de 2 enseignes sur la marquise pour le poste d’essence Esso, au 2000, route Pierre-Laporte (dossier 2018-30189)
2018-07-583	6.7.13	Demande de dérogation mineure visant à permettre l’installation de 3 enseignes murales principales dont l’une a une dimension de 3.33 m ² au lieu de 3 m ² maximum, tel que stipulé à l’article 239 du règlement

de zonage 1037-2017, au 65, rue du Pacifique-Est, lot 3 890 980, zone PDA1-04, district Pierre-Laporte (dossier 2018-30205)

2018-07-584 6.7.14 Approbation de plans (PIIA) – Demande visant l’installation de 3 enseignes rattachées au bâtiment au 65, rue du Pacifique-Est (dossier 2018-30204)

2018-07-585 6.7.15 Demande de dérogation mineure visant à permettre la reconstruction d’un garage détaché dans la cour avant à une distance minimale de 0,5 m de la ligne avant de lot au lieu de 10 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2017, au 473, chemin de Magog, lot 2 929 203, zone P3M-07, district Lac Bromont (dossier 2018-30196)

2018-07-586 6.7.16 Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’un garage détaché au 473, chemin de Magog (dossier 2018-30197)

N.M. 6.7.17 Sujet vacant

2018-07-587 6.7.18 Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d’une résidence unifamiliale jumelée dont un coin du bâtiment serait situé à une distance minimale de 6 m d’un fossé (considéré cours d’eau) et d’une galerie dont un coin serait situé à une distance minimale de 4 m d’un fossé (considéré cours d’eau) au lieu de 10 m minimum, tel que stipulé à l’article 209 du règlement de zonage 1037-2017, sur le lot 4 727 658, rue Henri-IV, zone P3D-07, district Shefford (dossier 2018-30208)

2018-07-588 6.7.19 Demande d’usage conditionnel visant à permettre une industrie manufacturière lourde au 90, boulevard de l’Aéroport (dossier 2018-30210)

2018-07-589 6.7.20 Modification de l’entente-cadre pour le projet résidentiel intégré 206, rue des Deux-Montagnes

2018-07-590 6.7.21 Modification des ententes-cadres pour les projets résidentiels intégrés Vert-Forêt et Vert-Vallée

6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

6.9 DIRECTION GÉNÉRALE

6.10 RESSOURCES HUMAINES

7. **DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

N.M.

9. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

2018-07-591

10. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2018-07-563

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23
JUILLET 2018**

IL EST PROPOSÉ MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 23 juillet 2018, avec la modification suivante :

- Report du sujet suivant :
 - 6.7.17 Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée dont un coin du bâtiment serait situé à une distance minimale de 1,8 m d'un milieu humide, malgré l'article 209 du règlement de zonage 1037-2017, et à une distance minimale de 3 m de la ligne latérale de lot au lieu de 5 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2017, au 9, rue de l'Horizon, lot 3 163 590, zone P3M-05, district Lac Bromont (dossier 2018-30207)

ADOPTÉE

N.M.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes se prévalent de la première période de questions et font des interventions sur les sujets suivants:

- Sujet 6.7.17 opposition à la demande de dérogation mineure à cause du milieu humide sur ce lot;
- Sujet 5.3 sur le règlement concernant les modalités des avis publics et proposition d'endroits d'affichage desdits avis publics.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION RELATIF
AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1063-2018**

2018-07-564

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 945-10-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 945-2008 TEL
QU'AMENDÉ, DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER
DES DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE
PAYER LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA
MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 945-10-2018 modifiant le règlement numéro 945-2008 tel qu'amendé, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité, a été donné à la séance du 3 juillet 2018;

ATTENDU QUE ledit règlement a également été déposé à cette même séance du 3 juillet 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 945-10-2018 modifiant le règlement numéro 945-2008 tel qu'amendé, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

2018-07-565

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-07-2018
MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT
NUMÉRO 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA
CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 1031-07-2018 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement, a été donné à la séance du 3 juillet 2018;

ATTENDU QUE ledit règlement a également été déposé à cette même séance du 3 juillet 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 1031-07-2018 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement, a été donné à la séance du 3 juillet 2018.

ADOPTÉE

2018-07-566

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1065-2018
CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES
AVIS PUBLICS**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 1065-2018 concernant les modalités de publication des avis publics, a été donné à la séance du 4 juin 2018;

ATTENDU QUE ledit règlement a également été déposé à la séance du 3 juillet 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1065-2018 2018 concernant les modalités de publication des avis publics.

ADOPTÉE

2018-07-567

**ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1057-02-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1057-2017 RELATIF
AUX BRANCHEMENTS ET AUX REJETS DANS LES
RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE
LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 1057-02-2018 modifiant le règlement numéro 1057-2017 relatif aux branchements et aux rejets dans les réseaux d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Ville de Bromont, a été donné à la séance du 3 juillet 2018;

ATTENDU QUE ledit règlement a également été déposé à cette même séance du 3 juillet 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1057-02-2018 modifiant le règlement numéro 1057-2017 relatif aux branchements et aux rejets dans les réseaux d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la Ville de Bromont, a été donné à la séance du 3 juillet 2018.

ADOPTÉE

2018-07-568

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1021-02-2018
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1021-2015 RELATIF AUX
PONCEAUX ET AUX FOSSÉS D'ÉGOUTTEMENT**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 1021-02-2018 modifiant le règlement 1021-2015 relatif aux ponceaux et aux fossés d'égouttement, a été donné à la séance du 3 juillet 2018;

ATTENDU QUE ledit règlement a également été déposé à cette même séance du 3 juillet 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 1021-02-2018 modifiant le règlement 1021-2015 relatif aux ponceaux et aux fossés d'égouttement.

ADOPTÉE

2018-07-569

**AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE AU FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ (FA) DU
GOUVERNEMENT DU CANADA**

ATTENDU QUE le Centre culturel possède l'accessibilité universelle uniquement au sous-sol pour les activités communautaires et que les personnes à mobilité réduite ne peuvent assister aux spectacles puisque la salle se trouve au rez-de-chaussée et la salle de toilettes se trouve au sous-sol;

ATTENDU QUE des fonds sont disponibles actuellement au Fonds pour l'accessibilité (FA) du gouvernement du Canada afin d'améliorer l'accessibilité et la sécurité dans notre milieu de travail;

ATTENDU QUE l'accessibilité universelle s'avère essentielle pour tout le bâtiment;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des exigences d'admissibilité relatives au Fonds pour l'accessibilité (FA) du gouvernement du Canada;

ATTENDU QUE la Ville est en mesure de présenter un projet qui correspond aux objectifs du volet Accessibilité dans les collectivités;

ATTENDU QUE le Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire souhaite déposer une demande d'aide financière et que la Ville est admissible à l'aide financière pour un projet de construction rénovation ou de réaménagement de milieux de travail, ce qui peut comprendre la construction de rampes d'accès, de bureaux et de toilettes accessibles, et l'installation d'ascenseurs;

ATTENDU QU'afin de pouvoir déposer la demande d'aide financière, la Ville doit transmettre au gouvernement du Canada une résolution approuvant la demande courante de financement et identifier le signataire autorisé aux fins de cette demande.

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser madame Isabelle Valois, directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et de la vie communautaire à déposer une demande d'aide financière au Fonds pour l'accessibilité (FA) du gouvernement du Canada pour un projet de construction, de rénovation ou de réaménagement afin d'améliorer l'accessibilité et la sécurité du Centre culturel St-John.

De désigner monsieur Éric Sévigny, directeur général de la Ville de Bromont, comme personne autorisée à agir en son nom, à signer et à conclure une entente avec le gouvernement du Canada concernant l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Fonds pour l'accessibilité (FA) et à respecter toutes les conditions du ministère rattachées à cette entente et tous les documents relatifs au projet.

De confirmer l'engagement de la Ville de Bromont à déboursier sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ces derniers.

ADOPTÉE

2018-07-570

**ACCEPTATION DE L'AMENDEMENT AU BAIL AVEC
MONSIEUR ET MADAME HÉBERT RELATIVEMENT AUX
LOTS 2 928 585 ET 2 928 587 DU CADASTRE DU QUÉBEC ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE le LOCATEUR et le LOCATAIRE ont signé, le ou vers le 24 mars 2017, un bail de location pour fins agricoles les lots 2 591 615 et 2 593 119 du cadastre du Québec sur le chemin Racine à Bromont ;

ATTENDU QUE ce bail est d'une durée de trois (3) ans se terminant le 31 mars 2020 ;

ATTENDU QUE le prix du loyer mensuel est de **750\$** ;

ATTENDU QUE le LOCATAIRE utilise également à des fins agricoles les lots 2 928 585 et 2 928 587 du cadastre du Québec (chemin Salaberry) ainsi que le lot 5 918 011 du cadastre du Québec (boulevard de l'Innovation et boulevard de Montréal) appartenant au LOCATEUR ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender ledit bail en vigueur afin d'ajouter la location desdits lots 2 928 585, 2 928 587 et 5 918 011 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable et ont pris connaissance de l'amendement du bail ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'amendement au bail intervenu entre monsieur Jean-Claude et madame Ghislaine Hébert avec la Ville de Bromont relativement aux

lots 2 928 585, 2 928 587 et 5 918 011 et d'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville ledit amendement.

ADOPTÉE

2018-07-571

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE
ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 3 JUILLET 2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 juillet 2018,

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres de ce conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 3 juillet 2018.

ADOPTÉE

2018-07-572

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
ISOLÉE AU 881, RUE DES BERGES**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'architecture préparé par Habitat-Design daté du 22 mai 2018, le plan d'implantation préparé par Philippe Tremblay a.-g., daté du 14 mai 2018, et les autres documents déposés en soutien à la demande permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 881, rue des Berges.

ADOPTÉE

2018-07-573

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D'UN HANGAR AGRICOLE AU 515,
CHEMIN HUNTINGTON**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'architecture préparé par Habitat-Design daté du 22 mai 2018, le plan de construction préparé par SDS-CAD, daté du 28 mai 2018, le croquis d'implantation préparé par le propriétaire, daté du 1^{er} juin 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande permettant la construction d'un hangar agricole au 515, chemin Huntington.

ADOPTÉE

2018-07-574

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT
L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE DÉTACHÉE AU 24, RUE
DU MONT-GALE**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le croquis d'implantation daté du 7 juin 2018, le plan de l'enseigne préparé par Caron architecture-3D, daté du 17 mai 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande permettant l'installation d'une enseigne détachée au 24, rue du Mont-Gale.

ADOPTÉE

2018-07-575

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT
L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
ISOLÉE (GARAGE) AU 28, RUE GRÉGOIRE (DOSSIER 2018-
30200)**

ATTENDU QU'un des objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale est de s'assurer d'un meilleur contrôle de l'architecture des agrandissements de bâtiments ;

ATTENDU QUE selon un des critères du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, l'agrandissement devrait s'inspirer des types architecturaux dominants de l'aire de paysage et de l'architecture néo-traditionnelle des Cantons-de-l'Est;

ATTENDU QUE selon le conseil, afin de mieux répondre aux critères et objectifs du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, le garage devrait être détaché et construit dans la cour arrière, considérant le volume de celui-ci par rapport à la résidence, ou réduit en volume pour mieux s'intégrer à la résidence ;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan de construction préparé par Architecture Julie Jacques, daté du 21 juin 2018, le croquis d'implantation, daté du 20 juin 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée (garage) au 28, rue Grégoire.

D'aviser le requérant qu'il devrait étudier la possibilité d'avoir soit un garage détaché ou un garage réduit en volume qui s'intègre mieux à la résidence.

ADOPTÉE

2018-07-576

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT
L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
ISOLÉE (PISCINE INTÉRIEURE) AU 85, RUE DE LA COLLINE
(DOSSIER 2018-30201)**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan de construction préparé par Les Services Techni-Plans, daté d'avril 2013, le croquis d'implantation, daté du 19 juin 2018, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée (piscine intérieure) au 85, rue de la Colline.

ADOPTÉE

2018-07-577

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
SUBDIVISION DE 3 LOTS PERMETTANT LA
CONSTRUCTION DE DEUX NOUVELLES RÉSIDENCES
UNIFAMILIALES ISOLÉES AU 309, RUE FRONTENAC**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet de lotissement préparé par Éric Denicourt a.-g., daté du 3 avril 2018, permettant la subdivision de 3 lots permettant la construction de deux nouvelles résidences unifamiliales isolées au 309, rue Frontenac.

ADOPTÉE

2018-07-578

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
MODIFICATION D’UN PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ AU
206, RUE DES DEUX-MONTAGNES**

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le plan projet d’implantation préparé par Migué arpenteur-géomètre Inc., daté du 7 juin 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la modification d’un projet résidentiel intégré au 206, rue des Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2018-07-579

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
PERMETTRE LA CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT
ACCESSOIRE COMPRENANT UN GARAGE ET DEUX ABRIS
D’AUTO, AYANT UNE SUPERFICIE D’IMPLANTATION DE
80,27 M2 AU LIEU DE 70 M2 MAXIMUM, AYANT UNE
SUPERFICIE AU SOL REPRÉSENTANT 56.5 % DE LA
SUPERFICIE D’IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL
AU LIEU DE 50.0 % MAXIMUM ET UNE LARGEUR QUI
REPRÉSENTANT 75.0 % DE LA LARGEUR DU BÂTIMENT
PRINCIPAL AU LIEU DE 50.0 % MAXIMUM, ET CE MALGRÉ
LES NORMES PRÉVUES À L’ARTICLE 106 DU RÈGLEMENT
DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AU 95, RUE HAYES, LOT 4
660 273, ZONE P3P-05, DISTRICT MONT-SOLEIL**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d’un bâtiment accessoire comprenant un garage et deux abris d’auto, ayant une superficie d’implantation de 80,27 m² au lieu de 70 m² maximum, ayant une superficie au sol représentant 56.5 % de la superficie d’implantation du bâtiment principal au lieu de 50.0 % maximum et une largeur qui représentant 75.0 % de la largeur du bâtiment principal au lieu de 50.0 % maximum, et ce malgré les normes prévues à l’article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 95, rue Hayes, lot 4 660 273, zone P3P-05, district Mont-Soleil.

ADOPTÉE

2018-07-580

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
CONSTRUCTION D’UN BÂTIMENT ACCESSOIRE
COMPRENANT UN GARAGE ET DEUX ABRIS D’AUTO AU 95,
RUE HAYES**

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le plan de construction préparé par Maisons Dunfab Inc., daté du 12 juin 2018, le plan d’implantation, préparé par André Scott, a.-g., daté du 18 avril 2018, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d’un bâtiment accessoire comprenant un garage et deux abris d’auto au 95, rue Hayes.

ADOPTÉE

2018-07-581

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À
PERMETTRE L’UTILISATION DE TOILE COMME
MATÉRIEL POUR UNE ENSEIGNE MALGRÉ L’ARTICLE 233
DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AU 2 040,
ROUTE PIERRE-LAPORTE, LOT 5 955 320, ZONE PDA4-01,
DISTRICT PIERRE-LAPORTE**

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D’accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre l’utilisation de toile comme matériel pour une enseigne malgré l’article 233 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 2 040, route Pierre-Laporte, lot 5 955 320, zone PDA4-01, district Pierre-Laporte.

ADOPTÉE

2018-07-582

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA
MODIFICATION DE 2 ENSEIGNES SUR LA MARQUISE POUR
LE POSTE D’ESSENCE ESSO, AU 2000, ROUTE PIERRE-
LAPORTE**

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans des enseignes préparés par Enseignes Leco, datés du 31 mai 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la modification de 2 enseignes sur la marquise pour le poste d'essence Esso, au 2000, route Pierre-Laporte.

ADOPTÉE

2018-07-583

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À PERMETTRE L'INSTALLATION DE 3 ENSEIGNES MURALES PRINCIPALES DONT L'UNE A UNE DIMENSION DE 3.33 M² AU LIEU DE 3 M² MAXIMUM, TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 239 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017, AU 65, RUE DU PACIFIQUE-EST, LOT 3 890 980, ZONE PDA1-04, DISTRICT PIERRE-LAPORTE

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre l'installation de 3 enseignes murales principales dont l'une a une dimension de 3.33 m² au lieu de 3 m² maximum, tel que stipulé à l'article 239 du règlement de zonage 1037-2017, au 65, rue du Pacifique-Est, lot 3 890 980, zone PDA1-04, district Pierre-Laporte.

ADOPTÉE

2018-07-584

APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT L'INSTALLATION DE 3 ENSEIGNES RATTACHÉES AU BÂTIMENT AU 65, RUE DU PACIFIQUE-EST

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le projet d'affichage extérieur sur le bâtiment préparé par Mylène Fleury Architecte, daté de juin 2018 permettant l'installation de 3 enseignes rattachées au bâtiment au 65, rue du Pacifique-Est.

ADOPTÉE

2018-07-585

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À PERMETTRE LA RECONSTRUCTION D'UN GARAGE

DÉTACHÉ DANS LA COUR AVANT À UNE DISTANCE MINIMALE DE 0,5 M DE LA LIGNE AVANT DE LOT AU LIEU DE 10 M MINIMUM, TEL QUE STIPULÉ À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, ANNEXE C DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017, AU 473, CHEMIN DE MAGOG, LOT 2 929 203, ZONE P3M-07, DISTRICT LAC BROMONT

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la reconstruction d'un garage détaché dans la cour avant à une distance minimale de 0,5 m de la ligne avant de lot au lieu de 10 m minimum, tel que stipulé à la grille des spécifications, annexe C du règlement de zonage 1037-2017, au 473, chemin de Magog, lot 2 929 203, zone P3M-07, district Lac Bromont.

ADOPTÉE

2018-07-586

APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 473, CHEMIN DE MAGOG

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan du garage daté du 10 juin 2018, le plan de localisation du garage préparé par Daniel Gélinas a.-g., daté du 27 juin 2016 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'un garage détaché au 473, chemin de Magog.

ADOPTÉE

2018-07-587

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE JUMELÉE DONT UN COIN DU BÂTIMENT SERAIT SITUÉ À UNE DISTANCE MINIMALE DE 6 M D'UN FOSSÉ (CONSIDÉRÉ COURS D'EAU) ET D'UNE GALERIE DONT UN COIN SERAIT SITUÉ À UNE DISTANCE MINIMALE DE 4 M D'UN FOSSÉ (CONSIDÉRÉ COURS D'EAU) AU LIEU DE 10 M MINIMUM, TEL QUE STIPULÉ À L'ARTICLE 209 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1037-2017, SUR LE LOT 4 727 658, RUE HENRI-IV, ZONE P3D-07, DISTRICT SHEFFORD

ATTENDU QUE le fossé en question a été nouvellement considéré comme un cours d'eau, le 13 juin 2018, par la MRC de Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE cette contrainte n'existait pas lors de l'acceptation de ce projet résidentiel intégré sur la rue Henri-IV en 2005 ;

ATTENDU QUE la construction des deux résidences jumelées en conformité aux normes actuelles viendrait briser l'alignement des bâtiments dans ce projet résidentiel intégré ;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une résidence unifamiliale jumelée dont un coin du bâtiment serait situé à une distance minimale de 6 m d'un fossé (considéré cours d'eau) et d'une galerie dont un coin serait situé à une distance minimale de 4 m d'un fossé (considéré cours d'eau) au lieu de 10 m minimum, tel que stipulé à l'article 209 du règlement de zonage 1037-2017, sur le lot 4 727 658, rue Henri-IV, zone P3D-07, district Shefford.

ADOPTÉE

2018-07-588

**DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL VISANT À
PERMETTRE UNE INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE LOURDE
AU 90, BOULEVARD DE L'AÉROPORT**

ATTENDU QUE les demandeurs souhaitent s'établir dans un bâtiment existant d'environ 1 500 m² au 90, boulevard de l'Aéroport ;

ATTENDU QUE l'entreprise est spécialisée dans la conception, la fabrication, la vente et la fabrication de véhicules industriels ;

ATTENDU QUE le conseil considère que cet usage répond aux objectifs et critères du règlement relatif aux usages conditionnels ;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande d'usage conditionnel visant à permettre une industrie manufacturière lourde spécialisée dans la conception, la fabrication, la vente et la fabrication de véhicules industriels, au 90, boulevard de l'Aéroport.

ADOPTÉE

2018-07-589

**MODIFICATION DE L'ENTENTE-CADRE POUR LE PROJET
RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ 206, RUE DES DEUX-MONTAGNES**

ATTENDU QUE l'entente-cadre pour le projet résidentiel intégré du 206, rue des Deux-Montagnes a été signée le 14 juin 2016;

ATTENDU QUE Monsieur Dupuis souhaite modifier le projet résidentiel intégré en remplaçant deux résidences unifamiliales jumelées par une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QU'à cette fin, un avenant pour l'entente-cadre a été rédigé et satisfait les deux parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le maire et le directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'avenant 1 de l'entente-cadre pour la réalisation du projet résidentiel intégré 206, rue des Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2018-07-590

**MODIFICATION DES ENTENTES-CADRES POUR LES
PROJETS RÉSIDENTIELS INTÉGRÉS VERT-FORÊT ET
VERT-VALLÉE**

ATTENDU QUE les ententes-cadres relatives aux projets résidentiels intégrés (PRI) de Vert Forêt et de Vert Vallée ont été signées le 25 octobre 2017, suite à la délivrance du Certificat d'autorisation du MDDELCC le 15 septembre 2017, et qu'un Avenant 1 a aussi été signée le 13 décembre 2017 entre la ville de Bromont, et 9252-8942 Québec inc. et 9197-0442 Québec inc.;

ATTENDU QUE la société 9252-8942 Québec inc. s'est fusionnée le 1 mai 2018 à 9197-8942 Québec inc. et que cette dernière assume en totalité les droits et obligations du Promoteur pour les deux PRI;

ATTENDU QUE certaines modalités particulières de réalisation du projet (entre autres, article 6 des ententes-cadres 2017) obligent le PROMOTEUR à un phasage et un lotissement par regroupement de terrains et que ces modalités empêchent la vente des terrains un par un de la zone 1 et 2 de Vert Forêt et des zones de Vert Vallée, et par surcroît, limite considérablement la vente, le développement et la rentabilité des projets;

ATTENDU QU'il a été négocié à la satisfaction des parties, qu'avant de lotir chacun des terrains des zones 1 et 2 de Vert Forêt et des zones de Vert Vallée, un nouveau rapport spécifique à chacun de ceux-ci soit fourni afin de valider la dimension et la forme des lots avec leurs implantations avec un puits et un équipement de traitement des eaux usées, déjà documentées par l'étude préliminaire IS-1154 réalisée par Environnement LCL inc. en déc. 2016;

ATTENDU QUE les plans d'ingénierie de l'ALLÉE D'ACCÈS PRINCIPALE et des ALLÉES D'ACCÈS SECONDAIRES ont été approuvés par les services techniques et de sécurité de la MUNICIPALITÉ, que ces allées sont privées, et que des permis pour leur construction seront requis par la MUNICIPALITÉ;

ATTENDU QU'il est jugé important tant pour la MUNICIPALITÉ que pour le PROMOTEUR de simplifier le mode d'encadrement et de développement;

ATTENDU QU'à cette fin, les deux ententes-cadres ont été rédigées et satisfait aux deux parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le maire et le directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, les ententes-cadres pour la réalisation des projets résidentiels intégrés Vert-Forêt et Vert-Vallée.

ADOPTÉE

N.M.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Cinq (5) personnes se prévalent de la deuxième période de questions et font des interventions sur les sujets suivants:

- Mettre des poubelles et bacs de récupération à la Place publique sur la rue Shefford ainsi que la circulation des vélos sur le trottoir sur la rue Shefford;
- Érosion et mesures pour corriger la situation au 1, rue Marisol ainsi que le grand nombre de demandes de dérogations mineures aux séances du conseil;
- Circulation à contresens des piétons sur les pistes cyclables à Bromont et indication de signalisation;
- Débordement du stationnement de la plage publique du lac Bromont et problématique de stationnement dans ce secteur;
- Nage en eau libre dans le lac Bromont.

2018-07-591

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 20h18.

ADOPTÉE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions
contenues dans ce procès-verbal.

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 6
août 2018

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE